

*2èmes Assises départementales  
de l'EPS, des APS et du sport en Essonne*

**Quelle pratique sportive dans nos territoires ?**

*Attentes et besoins des Essonniens en termes de pratiques et  
d'équipements sportifs*

**Sport et développement durable, en matière d'accessibilité, d'usage et  
de préservation des voies et espaces publics**

**Soirée débat  
Ris-Orangis, le 24 avril 2006**

## Introduction

**Pierre-Philippe BUREAU**

**Trésorier général du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Essonne**

Bienvenue à cette table ronde, organisée à l'initiative de ces Assises, conjointement avec l'Association des Responsables des Services des Sports des Villes de l'Essonne, le SNEP-FSU départemental et le Comité Départemental de la Fédération Française des Clubs Omnisports. Le financement des deuxièmes Assises est assuré de manière complémentaire au titre du contrat d'objectifs avec le Conseil Général de l'Essonne, et sur les crédits FNDS 2005 affectés par la DDJS de l'Essonne. En effet, des éléments financiers y sont intégrés grâce au support du Centre de Ressource et d'Information des Bénévoles (CRIB). Je rappelle que l'une des missions du CRIB consiste à diffuser les informations concernant ses activités à l'ensemble des bénévoles intéressés.

En novembre et décembre dernier, nous avons tenu des réunions qui ont permis à divers représentants, élus locaux et responsables de service des sports, de présenter des états des lieux de la réalité de la pratique sportive dans notre département. Ces échanges nécessitaient une actualisation qui a conduit à l'organisation des tables rondes de cette semaine.

Vous retrouverez ces informations dans le document qui vous a été adressé, et qui est accessible sur le site internet du CDOS. Les tables rondes thématiques de cette semaine déboucheront sur un forum de clôture le 19 mai au Conseil Général. Le groupe de pilotage des Assises y restituera au Président du Conseil Général et au Préfet l'état des lieux du mouvement sportif que nous aurons élaboré.

Sous une thématique générique de « sport et développement durable », nous avons placé en sous-titres les questions d'espaces et de voies publics, de la préservation des espaces et des conditions des pratiques sportives. Ce thème élargi permettra de faire se rencontrer des acteurs qui disposent d'une vision cadrée de chacun de ces problèmes. Cette confrontation des différents points de vue me paraît bénéfique. Elle devrait permettre aux élus d'appréhender toutes les spécificités.

Certains intervenants ont été sollicités pour présenter l'organisation de l'activité de leurs pratiquants, qu'ils évoluent dans un cadre ouvert, associatif ou de compétition. Les problématiques énoncées remonteront ensuite aux élus. Maud Olivier, Vice-Présidente du Conseil Général de l'Essonne, a indiqué en novembre, lors de l'ouverture des Assises à Palaiseau, que des moyens spécifiques étaient alloués et que ses équipes sauraient se montrer présentes. Une volonté de se tenir à l'écoute de ces Assises a été formulée.

Les intervenants suivants sont excusés : l'ONF, les services de sécurité intérieure et de sécurité routière (qui dépendent de la préfecture), ainsi que Monsieur Bonnenfant. Ce dernier nous rejoindra lors d'une autre table ronde ; il est retenu ce soir par son activité de Président d'association, bien que la thématique du développement durable l'intéressait grandement.

## Débat avec la salle

### **Monsieur REITER, membre de la Commission des courses hors stade du Comité départemental d'athlétisme**

Notre activité regroupe deux services principaux.

L'athlétisme et les courses en stade, qui se déroulent sur piste fermée, encadrées par des jurys officiels.

Les courses hors stade, qui concernent les épreuves en montagne, sur route ou encore les courses dites « nature ». L'Essonne est naturellement bien pourvue dans la catégorie nature, mais pas en montagne, évidemment. Seuls deux ensembles nous concernent donc : la route, en compétition ou en loisirs, et les courses nature.

Je parlerai ce soir des courses nature. Notre département est le premier à avoir proposé de telles courses, il y a douze ou treize ans, sous forme de challenge, à l'hippodrome. Le challenge a progressivement pris de l'envergure, la demande de *jogging* étant alors florissante.

La FFA, en concertation avec le Ministère des Sports, a créé une délégation chargée de cadrer les courses de nature, afin d'éviter les débordements, tant du côté des organisateurs que des coureurs.

L'organisation passe par plusieurs étapes et conditions :

- la soumission de dossiers à la sous-préfecture, de manière stricte ;
- l'utilisation de bombes végétales s'effaçant naturellement en deux jours ;
- la présence de signaleurs aux carrefours les plus dangereux ;
- la possibilité de dérouter la course en cas de nécessité ;
- l'absence totale de traces (déchets...) ou de coupures d'arbres.

L'organisation se déroule toujours en concertation avec l'ONF. Si l'ONF exprime son désaccord vis-à-vis du choix de parcours, il incombe alors à l'organisateur de trouver un parcours alternatif autorisé. Ainsi, les dossiers comprennent une dizaine d'exemplaires du parcours, afin que celui-ci puisse être communiqué aux différents services. Les courses réunissent annuellement entre 12 000 et 15 000 personnes, la course la plus importante réunissant de 600 à 800 coureurs.

Un calendrier est établi, comme pour toute course, qu'elle ait lieu sur route ou non. Il est ensuite diffusé au Conseil Général et à la DDJS, pour que la course s'intègre dans leurs calendriers. Cet outil constitue un instrument officiel, déposé à la FFA.

Sept à huit courses nature sont organisées en Essonne chaque année, sur des distances de 21 à 23 kilomètres. Une seule course propose un parcours plus long, de 91 kilomètres. Il s'agit alors d'un *trail*.

Aucun enfant ne participe à ces courses, car un cadet n'est pas autorisé à courir plus de 15 kilomètres. Les catégories concernées par ces courses sont donc les juniors, les seniors et les vétérans.

Deux dossiers doivent être constitués : un dossier conservé au Comité, et un dossier envoyé à la préfecture ou à la sous-préfecture, selon le lieu où se déroule la course. Nous émettons ensuite un avis favorable ou défavorable. L'émission d'un avis défavorable est relativement rare. Il peut servir par exemple à rappeler si des problèmes ont lieu au cours de l'édition précédente de la course, mais cet avis demeure strictement consultatif : il revient à la sous-préfecture de prendre la décision finale.

J'ajouterai une précision de terminologie : nous appelons nos courses des courses vertes depuis leur origine, tandis que la FFA les appelle des courses nature. Ces appellations sont strictement équivalentes.

Je souligne l'importance particulière du document rempli par les organisateurs : il n'est absolument pas anodin.

**Elodie VAXELAIRE, déléguée au développement durable au Conseil Général de l'Essonne**

Qu'en est-il du traitement des déchets pendant la course ?

**Monsieur REITER**

Votre question est importante : la FFA a renforcé l'organisation des courses nature et requiert désormais la présence systématique d'un médecin sur le site de la course, si celle-ci réunit plus de 400 coureurs. Nous observons en outre fréquemment la présence de médecins coureurs et de VTTistes pendant la course. En outre, l'utilisation permanente de la CB est obligatoire.

Enfin, il convient de mentionner la présence de postes de dépannage ou de postes de ravitaillement de cinq à six personnes, censées ramasser les déchets à la fin de la course. Nous pouvons vous certifier leur présence.

**Pierre-Philippe BUREAU**

Les sites utilisés présentent-ils une certaine continuité ?

**Monsieur REITER**

Une continuité s'observe, car l'organisation d'une course nature se prépare plusieurs mois à l'avance.

Certains organisateurs de courses nature ont connu des difficultés. Ce fût le cas par exemple à Milly-la-Forêt, dont la course est sortie du challenge. Leurs organisateurs ont dû consentir à des rectifications de distance. En effet, ils rencontraient de nombreux abandons sur leur circuit. Aucune blessure n'était à déplorer, mais cela handicapait indéniablement la compétition.

**Christian SANDER, Président du Comité départemental de vol à voile de l'Essonne**

**1. Présentation de l'activité vol à voile en Essonne**

Le vol à voile compte environ trois cents licenciés dans le département. Ils pratiquent leur sport au départ de deux aérodromes.

A l'aérodrome de La Ferté-Alais, l'association Eric Nessler, qui compte vingt licenciés, dispense une formation au pilotage de planeurs sur plusieurs planeurs motorisés. Elle propose en outre une formation théorique sanctionnée par un BIA (Brevet d'Initiation Aéronautique) à des collégiens et lycéens.

A l'aérodrome de Buno-Bonnevaux, l'Association Aéronautique du Val d'Essonne, qui compte 280 licenciés, forme au pilotage des planeurs et au vol à voile sportif et de compétition. Ces activités ont dû quitter La Ferté-Alais en 1960 du fait de l'extension vers le sud des espaces réservés aux avions de ligne d'Orly.

Le vol à voile est une activité de plein air alliant l'esprit d'équipe à la nécessité de décisions individuelles, fondées sur l'analyse de l'évolution des conditions de réalisation du vol, en fonction de la circulation aérienne proche et de la météorologie, principalement. Ce sport est l'initiateur pour certains jeunes de carrières aéronautiques, tant dans l'armée qu'en compagnies aériennes ou dans l'administration, comme pilotes, mécaniciens, contrôleurs aériens et agents divers.

Chaque année, plus de 10 000 heures de vol sont réalisées au départ de l'Essonne, pour des vols allant de quelques centaines de kilomètres à plus de 1 000 kilomètres, exceptionnellement. Ces vols permettent de parcourir environ 300 000 kilomètres au-dessus de la France, avec pour seule consommation d'énergie environ cinq litres de carburant par vol. Cette consommation correspond au remorquage par un avion jusqu'à cinq cents mètres, altitude à partir de laquelle le vol libre, c'est-à-dire sans moteur, commence. Le planeur utilise alors les seuls courants ascendants contenus dans la masse d'air.

Au plan sportif, l'AAVE se classe régulièrement première au classement fédéral des clubs français, et certains de ses licenciés occupent des podiums en championnats et autres concours. Ainsi, en 2005, les premiers au championnat de France féminin ainsi qu'au championnat de France en classe 18 mètres ont été des pilotes de Buno. Des records de France territoriaux ont également été établis au départ de l'Essonne, comme le record féminin de vitesse sur triangle de 100 kilomètres, sur monoplace de quinze mètres d'envergure, établi le 25 août à plus de 100 Km/h de moyenne.

Plus de vingt administrateurs bénévoles organisent et gèrent le mouvement véli-vole sur le département, ainsi qu'une trentaine de cadres techniques (instructeurs et pilotes remorqueurs). Ils encadrent l'activité de trois cents licenciés volant sur soixante planeurs basés en Essonne, avec comme préoccupation première la sécurité.

Le vol à voile en Essonne représente également cinq emplois permanents, et un ou deux emplois saisonniers en été.

## **2. Les enjeux de la période pour l'activité vol à voile**

*a. Eviter les conflits d'usage de l'espace aérien entre pratiquants du vol à voile (mais également des autres sports aériens) et ses autres utilisateurs, armée et aviation commerciale principalement*

J'ai coutume de dire que l'espace aérien présente la même qualité que les sols : il s'agit d'un bien unique, immobile et non-reproductible. Dès lors, l'appropriation par l'un des utilisateurs de tout ou partie de l'espace aérien au-dessus d'un territoire, par le biais des services gestionnaires de la circulation aérienne, entraîne l'exclusion des autres utilisateurs potentiels. Ce fût le cas à La Ferté-Alais en 1960.

Il apparaît donc indispensable que le mouvement sportif soit reconnu par les autres utilisateurs et qu'il puisse s'intégrer et être respecté dans l'espace aérien.

Des instances de concertation avec la Direction de l'Aviation Civile sont en place, mais il est ardu de faire entendre notre voix, compte tenu du faible poids économique de notre activité, comparé à celui des compagnies aériennes. L'appétit démesuré de privatisation d'espaces aériens au sud de la région Ile-de-France s'est ainsi observé jusqu'en région Centre, au seul profit de l'aviation commerciale.

Des accords ont toutefois été obtenus, notamment avec les habitants des sites concernés. Ceux-ci préfèrent en effet entendre le sifflement d'un planeur, voire le moteur d'un petit avion, plutôt que d'être survolés, jour et nuit, par des avions de ligne en approche de Roissy ou d'Orly, bien que ces aéroports soient encore situés à plus de cent kilomètres de vol.

En ce sens, je crois qu'il est possible d'affirmer qu'en faisant de la résistance aujourd'hui à ces prétentions démesurées d'appropriation d'espaces publics sans besoin réel nouveau à satisfaire ( par exemple création d'un troisième aéroport en Ile-de-France), nous nous inscrivons dans une logique de développement durable en satisfaisant strictement les besoins de la génération actuelle, en laissant vivre les autres activités qui utilisent l'espace aérien sans compromettre la satisfaction des besoins des générations futures, besoins que nous ne connaissons pas encore. Que seront les transports aériens dans 30 ans ? Quelles énergies utiliseront-ils ? et à quels coûts ?...

*b. Préserver nos équipements sportifs, notamment l'aérodrome de Buno-Bonnevaux*

Il fait partie des 151 aérodromes français que l'Etat veut transférer aux collectivités territoriales ou à un groupement de collectivités avant 2007. Cette disposition est prévue par la loi du 13 août 2004. Il s'agit pourtant du seul équipement sportif au sud de Paris pouvant organiser des manifestations nationales et internationales pour ce sport, tels les championnats de France, comme ce fût le cas en 2003 et 2004.

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu avec les Collectivités Territoriales susceptibles de se porter, seules ou en Groupement, repreneuses de l'aérodrome.

Pour l'heure, ni la Région Ile-de-France, ni le Conseil Général de l'Essonne ne sont candidats.

Seule la Commune de Buno-Bonnevaux a accepté, fin 2005, de se porter candidate (ce dont nous lui sommes très reconnaissants) pour pouvoir notamment accéder au dossier administratif et connaître les conditions d'une telle opération, ce qui ne veut pas dire, qu'une fois les conditions de la reprise définies et connues, la Commune puisse toujours rester candidate.

Espérons que l'Etat tiendra ses engagements d'accompagnement de ces transferts et que, pour Buno, les conditions évoquées par les représentants de l'Etat lors de différentes réunions soient concrétisées à la hauteur annoncée.

Espérons que les Collectivités territoriales pressenties pour être repreneuses et particulièrement notre Conseil Général puissent accompagner et soutenir cette opération délicate pour le repreneur que serait la Commune de Buno (520 habitants)

Un choix de candidat à la reprise doit être arrêté au plan local avant le 1<sup>er</sup> juillet de cette année, faute de quoi c'est le Préfet de Région, « en tenant compte des caractéristiques de l'aérodrome, notamment de son trafic et de sa zone de chalandise, ainsi que des enjeux économiques et d'aménagement du territoire » qui désignera le bénéficiaire du transfert.

Espérons qu'en absence d'un repreneur Collectivité Territoriale volontaire adhérant au projet d'équipement sportif à vocation aéronautique, cette qualité d'équipement sportif à vocation aéronautique de l'aérodrome de Buno permette d'éviter « un changement de destination de l'aérodrome » et d'y assurer le maintien de notre activité sportive. Sans doute ferons nous appel à la solidarité sportive si tel n'était pas le cas.

*c. Renouveau de la proposition du 2 juin 2005 de participation à une démarche de développement des sports de pleine nature*

Après deux enjeux plus égoïstes, qui concernaient exclusivement le mouvement vélivole, je souhaite formuler à nouveau cette proposition d'ouverture. Emise lors de la première réunion de la CDESI, elle vise à encourager des pratiques raisonnées et altruistes, afin de favoriser la coopération

entre les sports de pleine nature. Elle étudie également les possibilités de superposition des pratiques dans un cadre conventionnel accepté de tous les signataires.

L'aérodrome de Buno se trouve en effet sur le plateau en bordure de l'Essonne. Il constitue un site très apprécié au sein du parc naturel régional du Gâtinais français par les vélivoles, mais aussi par les promeneurs et randonneurs (pédestres, en VTT, à cheval, etc.). Des itinéraires pourraient y être balisés, ce qui ouvrirait ce site à d'autres sports de pleine nature, en toute sécurité.

Enfin, l'aérodrome dispose pour ses membres d'équipements d'hébergement et d'un restaurant qui pourraient accueillir d'autres sportifs que les vélivoles, en accord avec le gestionnaire. Tout cela pourrait en outre se dérouler dans le respect de l'environnement et des contraintes propres à l'activité aéronautique.

Nous sommes prêts à participer avec les autres sports de pleine nature à une démarche de recherche de mutualisation et de mise en commun des moyens, pour le plus grand profit des licenciés et disciplines du mouvement sportif non-marchand.

### **Pierre-Philippe BUREAU**

Ces trois axes relèvent des mêmes problématiques que celles rencontrées par les autres participants dans leurs activités plus terrestres, ce qui montre que le vol à voile occupe une place légitime dans cette réflexion.

### **Gilles TALBOT, Responsable d'un club cycliste à Savigny-sur-Orge**

Je représente le Comité départemental de cyclisme. Les intervenants suivants sont présents ce soir :

Monsieur Gustave, organisateur de courses cyclistes sur routes ;

Monsieur Minotte, organisateur de courses cyclistes en sous-bois, en pleine nature et sur route ;

Monsieur Saux, organisateur d'événements sur route en cyclotourisme ;

Monsieur Louvet, représentant du comité départemental de la FSGT.

Comme nous le verrons au cours de leurs interventions, plusieurs problèmes existent.

Le cyclisme se divise en plusieurs catégories.

La circulation douce concerne la circulation à vélos, en patinette, en poussette, à pied, etc. Elle regroupe tout ce qui a trait à la marche et aux loisirs.

Viennent ensuite le cyclotourisme et le VTT, dont la vocation est la découverte de la nature à travers le vélo.

Le cyclisme s'organise également au sein de la Fédération Française de Cyclisme, dont les structures organisent avec les clubs des compétitions et des entraînements, et utilisent nécessairement des voies de circulation.

Enfin, ce sport concerne aussi la pratique du vélo sur route, typiquement quatre par quatre, sans organisation ou usages académiques. Ceci occasionne beaucoup de confusion avec le vrai cyclisme organisé.

En tant que Comité départemental de cyclisme, nous essayons de regrouper ces mouvements et de combattre l'insécurité sur les compétitions, qui est très importante. Nous bénéficions à ce titre de l'aide précieuse des motards d'Ile-de-France, présents ici ce soir.

**Christian GUSTAVE, Président de l'Union cycliste de Marcoussis, Vice-Président du Comité Départemental de l'Essonne**

Notre club est un club de division nationale 2. Nous sommes donc un club de haut niveau, ce qui a permis notre partenariat avec le Conseil Général de l'Essonne. L'an dernier, nous avons mis en place conjointement une épreuve de niveau relativement élevé, destinée à promouvoir le cyclisme en Essonne. Il s'agissait des deux jours de l'Essonne. Cette épreuve s'appelle cette année les étapes de l'Essonne. Elle comprend quatre épreuves, étalées sur quatre mois : mars, avril, mai et juin.

Le problème principal que nous rencontrons concerne l'obtention des arrêtés préfectoraux nous autorisant à mettre en place nos épreuves. Je regrette à ce titre l'absence des représentants des services préfectoraux, chargés de nous délivrer ces arrêtés.

Le dossier d'une épreuve cycliste fait d'abord l'objet d'un dépôt dans sa fédération. Après son acceptation, nous adressons un courrier à la Préfecture ou aux sous-préfectures. En parallèle, nous prévenons les municipalités concernées, afin d'assurer une bonne diffusion du dossier et pour gagner du temps vis-à-vis de la préfecture. Celle-ci collectionne les avis favorables ou défavorables et nous délivre ensuite l'autorisation préfectorale.

Je tiens à rappeler que la préfecture de l'Essonne s'appuie sur un arrêté préfectoral de novembre 1981 pour autoriser ou interdire la pratique sportive de toute compétition sur certaines routes. Du fait des difficultés que nous rencontrons, nous souhaitons remettre en cause cet arrêté préfectoral, car certaines voies ont changé de nom ou n'existent plus. Ainsi, la nationale 446 s'appelle désormais la route départementale 446. Elle fait toutefois encore l'objet d'une interdiction. Nous rencontrons dès lors un problème pour le championnat d'Essonne 2006, car nous empruntons cette ex-nationale 446, qui connaît un veto formel de la préfecture.

Aujourd'hui, les arrêtés préfectoraux nous parviennent souvent par fax le vendredi après-midi, alors que les arrivées des cent à cent cinquante coureurs sont prévues pour le lendemain. Je signale que la sous-préfecture de Palaiseau ne souhaite pas me recevoir pour débattre de ce sujet.

Notre second objectif consiste donc à déterminer comment œuvrer auprès des préfectures pour que ces arrêtés ne soient pas délivrés trop tardivement, mais suffisamment à l'avance.

**Monsieur MINOTTE**

Nous pouvons également envisager que l'arrêté soit délivré après l'épreuve.

**Christian GUSTAVE**

Pour ma part, si à l'avenir je ne recevais pas l'arrêté préfectoral avant l'épreuve, j'annulerais l'épreuve : aucun départ n'aura lieu sans ce document.

En outre, il m'est arrivé d'envoyer correctement le document, mais à une heure où la mairie était fermée. Ainsi, par exemple, lors de la première épreuve des étapes de l'Essonne, j'avais faxé le document le vendredi à 17 heures. Le dimanche matin, le départ de l'épreuve a été interdit par la gendarmerie, sous prétexte que je ne pouvais pas assurer à 100 % la sécurité de l'épreuve. J'ai dû parlementer trente minutes avec les gendarmes, pour leur expliquer le fonctionnement et l'articulation d'une course cycliste.

Aujourd'hui, les méandres administratifs se complexifient grandement, et certaines épreuves disparaissent. Compte tenu de ces difficultés et des responsabilités qui nous accablent, j'ai décidé de ne plus organiser l'épreuve Milly-la-Forêt – Marcoussis dès l'année prochaine. Je me suis engagé auprès du Conseil Général pour 2006, mais son existence en 2007 n'est pas assurée.

**Monsieur MINOTTE**

Je ne rencontre pas de problème majeur d'organisation. Je suis présent ici pour vous parler de la route. Sachant que je pratique la route depuis trente-huit ans et que je suis encore en vie, il s'agit bien de développement durable. En effet, la sécurité est notre problème majeur. J'ai enterré nombre de mes camarades fauchés sur la route. Les compétiteurs cyclistes sont constamment en danger, tant en entraînement qu'en course.

Je partage votre avis sur le point suivant : les problèmes administratifs apparaissent effectivement très importants et rebutent désormais la plupart des organisateurs. Tous ces problèmes ne concernent bien évidemment pas le tour de France : chacun s'offusque de voir une voiture déborder sur la route pendant cette épreuve.

Cependant, les compétiteurs de base que nous sommes courent dans des conditions lamentables. Je rappelle en outre que l'autorisation préfectorale qui nous est délivrée ne l'est qu'à la condition du respect du code de la route : un coureur n'est pas censé franchir la ligne médiane ! Or vous savez bien que le vent joue un rôle essentiel. Le peloton se déploie toujours d'un côté à l'autre de la route. Il ne viendrait à personne l'idée d'exiger d'un coureur professionnel qu'il se rabatte ! L'absence des services de la préfecture me met profondément en colère.

**André LOUVET**

Nous devons nous organiser pour qu'ils nous entendent.

**Monsieur MINOTTE**

Michel Saux, Gilles Talbot, André Louvet et moi-même avons formé une coordination des fédérations cyclistes, appelée le Collectif de sécurité des deux roues. Ce collectif se voulait l'interlocuteur du Conseil Général, pour l'amélioration de la sécurité des deux routes, tant pour le compétiteur qu'en entraînement. Nous estimons que les autorités ne prennent pas suffisamment en compte nos *desiderata*, notamment la création d'une simple bande latérale dérasée, placée à droite de la bande réservée aux automobilistes. Cette bande permettrait aux cyclistes de rouler en site propre, sur une largeur de quatre-vingts centimètres à un mètre.

Je signale qu'il existe une loi qui oblige les autorités à prendre toute mesure nécessaire pour garantir la sécurité des cyclistes en cas de travaux d'aménagement. Cette loi n'est pas respectée. En outre, des aberrations sont fréquemment observées, comme la présence d'un terre-plein central empêchant les voitures de doubler les cyclistes, ou la pose d'un superbe goudron s'arrêtant immédiatement après la ligne blanche. Les cyclistes sont alors contraints de rouler sur la route, inquiets. Pour ma part, l'inquiétude dure depuis trente-huit ans, tant pour moi-même que pour les jeunes que j'accompagne en tant qu'éducateur. Je suis donc contraint d'emprunter les petites routes ou les routes mal entretenues, car rouler sur une départementale à l'entraînement signifie désormais jouer sa vie.

En outre, en tant qu'organisateur, je tiens à rappeler l'importance de la responsabilité du signataire du document administratif. En cas de problème, il est systématiquement recherché et montré du doigt.

**Pierre-Philippe BUREAU**

Cela rejoint la question des responsabilités des bénévoles, des organisateurs et des dirigeants.

## **Gérard COURTAL, membre du CDOS et du Comité de la randonnée pédestre**

Il peut paraître insolite de voir figurer la randonnée pédestre au rang des disciplines sportives. Effectivement, chacun imagine que nous ne rencontrons pas de problèmes d'organisation d'événements sportifs sur la voie publique. Nos organisateurs ont d'ailleurs comme injonction d'emprunter le moins possible la voie publique, qui induit la course sur bitume et accroît les risques pour la sécurité des coureurs. Au final, notre terrain d'activité concerne principalement les sentiers, les chemins de grande randonnée, de promenades ou les routes présentant un intérêt régional.

Je vous parlerai ensuite du développement durable et tâcherai de situer le mouvement sportif par rapport à cette appellation. Que plaçons-nous derrière ces termes ? Ils ne doivent pas constituer un prétexte vide de sens. De notre point de vue, une chose est claire : la dimension économique de notre pratique est toujours présente. La randonnée pédestre constitue la seconde activité économique itinérante du point de vue touristique, après la résidence hôtelière, forcément en première position.

La dimension environnementale est fondamentale. Elle fait partie du code de bonne conduite du randonneur. A l'issue de la randonnée, un participant est tenu de signaler toute détérioration par accumulation progressive de matériaux sur le chemin qu'il a emprunté. Nous avons instauré un système appelé « Charte d'éco veille », qui oblige nos adhérents à adopter un comportement citoyen et responsable vis-à-vis de l'environnement.

Enfin, nous intégrons toujours dans notre activité une dimension de progrès social. Je rappelle que notre moyenne d'âge se situe à cinquante-huit ans. Nous nous trouvons à l'âge où l'exercice physique présente une importance nouvelle, voire une nécessité. Les regroupements de personnes qui trouvent à cette activité un intérêt tant physique et sportif que social nous situent résolument sur le terrain des activités sportives. A ce titre, vous avez sans doute lu le document Agenda 21 du *Sport Français* en faveur du développement durable.

Je signalerai enfin notre politique d'aménité ou de courtoisie : nous tâchons d'entretenir des relations cordiales avec les habitants des territoires que nous traversons, par exemple les commerçants ou les agriculteurs. Cependant, nous nous montrons peut-être moins courtois envers certains, comme les utilisateurs de quads. Effectivement, nous affirmons que ces engins polluent et sont très bruyants. Toutefois, du fait de notre principe général d'aménité, il est assez choquant de lire des articles comme celui du *Parisien*, ou de découvrir la pétition de notre nouveau Président, qui réclame 200 000 signatures pour soutenir la circulaire Olin du Ministre de l'Environnement et du Développement durable.

Je l'affirme : amis sportifs, nous nous situons résolument de votre côté. Même si nous présentons certaines différences, nos points de convergence sont indéniables, de même que l'aspect garanti du droit des randonneurs.

Certaines interrogations actuelles sont à signaler : j'aimerais mentionner les structures mises en place par la loi, comme la loi Buffet, qui stipule la nécessité d'accorder toute la place nécessaire aux activités de pleine nature. A ce titre, je souhaiterais demander à Monsieur Crescini une présentation des attentes fédérales concernant la CDESI.

## **Monsieur CRESCINI**

La Fédération requiert notre présence dans les commissions de CDESI et du CDOS, car la randonnée pédestre contribue à entretenir certains chantiers et balise les PDIPR. Nous ne devons surtout pas manquer le CDESI, mais nous ne sommes pas les seuls à y participer : nous amenons avec nous les cyclistes et certains Vététistes, malgré quelques désaccords.

Dernièrement, la Fédération a annoncé que le quad était très mauvais, mais que les chemins appartenaient effectivement à tous. Il était donc impossible de leur refuser certains chemins, d'où la nécessité de faire preuve d'une certaine courtoisie. Je rappelle que notre activité ne présente pas une dimension économique forte, notamment en comparaison avec le quad.

Au Comité départemental de l'Essonne, nous commencerons par nous concentrer tout d'abord sur l'éco veille. Il s'agit de répercuter en mairie et en Conseil Général, en partenariat avec le Comité départemental, tout ce qui nous apparaît inhabituel à l'œil. Cette action sera concrétisée par une fiche, qui sera distribuée à tous, aussi bien à nos adhérents qu'aux marcheurs. La fédération indique qu'il nous faut distribuer au moins 20 000 fiches pour en recevoir 120.

### **Pierre-Philippe BUREAU**

Sur les affinitaires, la pratique et les préoccupations sont-elles similaires ?

### **Monsieur CHEVRIER, randonnée pédestre de Juvisy**

La problématique est la même en affinitaire qu'en fédération. Ensuite il se pose effectivement la question de la promiscuité sur certains terrains, où il est parfois difficile qu'un piéton et un VTTiste cohabitent.

### **Monsieur CRESCINI**

Les problèmes se posent généralement pour ceux qui pratiquent seuls, sans association ou encadrement. Ceux-ci ont tendance à se montrer particulièrement égoïstes, et par exemple à ne pas ralentir en voyant un randonneur.

### **André LOUVET**

Pour proposer une transition entre la pratique cycliste sur route, la randonnée pédestre et le VTT, j'indiquerai que le VTT est pratiqué en Essonne avec la FSGT, mais aussi avec la FFCT.

Nous sommes tous utilisateurs des espaces publics, routiers ou forestiers. A ce titre, je déplore à mon tour l'absence de l'ONF et des représentants des préfectures. J'exprime en revanche ma satisfaction au constat de la présence de représentants du Conseil Général. Pouvez-vous nous rappeler vos fonctions, afin de déterminer si vous êtes des interlocuteurs concernés par les problèmes de voie publique ?

### **Elodie VAXELAIRE**

Je ne suis pas en charge des voies publiques ou des routes. Le Conseil Général s'est lancé dans l'agenda 21 avec des engagements particuliers en concertation avec la population. Ces engagements concernent la quasi-totalité des thématiques départementales, à l'exception du sport, car nous n'avons pas reçu de propositions d'actions sportives émanant du mouvement sportif ou de citoyens. Ma présence ici ce soir s'explique par la thématique de développement durable de cette table ronde.

### **Vincent GRASTEAU, Direction des sports**

Je travaille plus particulièrement sur la mise en place de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires des sports de nature (CDESI).

**Cécile COTTIER, Directrice sport, jeunesse et vie associative**

Je fédère les activités de loisir, sport et jeunesse (hors culture).

**André LOUVET**

Votre présence s'avérera sans doute intéressante du point de vue du développement durable et du sport. Il est bien dommage que la Direction des routes ne soit pas représentée, car ces interlocuteurs nous échappent encore. Nous aurions de nombreuses informations à leur communiquer, notamment sur le lancement d'actions concrètes avec les préfetures destinées à préciser le point de vue du collectif de sécurité des deux roues, qui coordonne les quatre fédérations directement concernées par l'utilisation routière.

Je continuerai avec le VTT, car je m'occupe spécialement de ce domaine auprès de la FSGT Essonne et au niveau national. Une cohabitation avec les autres usagers est toujours souhaitée. J'ai apprécié d'entendre que les membres de clubs ou d'associations étaient mieux tolérés que beaucoup d'individuels. En effet, nous menons une action formatrice auprès de nos adhérents pour leur faire comprendre qu'ils ne sont pas seuls et qu'ils doivent prendre en compte quiconque est présent avec eux, qu'il s'agisse de chevaux ou de marcheurs, par exemple. Nous menons cette action depuis toujours, et cela apporte effectivement des effets concrets dans tous les clubs, l'objectif étant que le partage se fasse bien.

En ce qui concerne le nettoyage et les déchets, il est parfois reproché une certaine saleté à des gens parcourant la nature. Nous faisons notre possible, y compris durant les compétitions, pour que les coureurs soient soucieux de la nature. Nous constatons, en tant qu'organisateur, qu'il existe au sein même de nos organisations des gens peu respectueux de l'environnement.

**Monsieur MATELIER, Président du Comité départemental de Course d'Orientation**

Nous disposons de quatre clubs dans l'Essonne, pour environ cent vingt licenciés. Nous courons dans la nature, comme les pratiquants de *trail*, mais notre terrain d'action se concentre principalement sur les forêts. Des cartes sont donc nécessaires, c'est pourquoi nous avons grandement souffert du désastre de 2000. Aujourd'hui, les cartes sont à jour, mais elles doivent être actualisées régulièrement.

Nous organisons cinq à six courses par an et nous travaillons fréquemment avec la ligue, ce qui permet l'organisation d'environ une course par semaine. Nous rencontrons les mêmes problèmes d'organisation que vous, notamment sur la réception tardive des autorisations. Cependant, nous bénéficions d'un avantage certain à courir principalement en forêt : l'autorisation écrite du forestier suffit généralement. En revanche, l'autorisation de l'ONF n'est pas systématique, comme ce fût le cas dernièrement à Versailles. Heureusement, la situation a pu s'arranger suite à une négociation avec le forestier.

La course d'orientation se pratique également à VTT ou à ski. Le ski ne se pratiquant pas en Ile-de-France, je préciserai simplement que pour le VTT, les forêts sont partagées, sans souci notable.

**Monsieur JOUSSET, Secrétaire du Comité départemental de Cyclotourisme**

J'écoutais avec attention les interventions de mes amis de la course hors stade et de la randonnée pédestre. Notre Comité est affilié à la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT). Dans l'Essonne, nous comptons environ 2 700 licenciés pour 72 clubs. Nous ne faisons pas de compétition, mais nous utilisons à la fois les vélos et la route. Notre activité est donc comparable à celle des cyclistes. Nous sommes concernés par les mêmes soucis de sécurité. J'indique par

exemple qu'il est précisé dans le code de la route qu'il est nécessaire de se trouver à 1,50 mètre d'un cycliste pour le doubler.

Nous tenons à signaler notre présence sociale, et notre complet soutien aux actions présentées.

### **Un membre du Comité de Cyclotourisme**

Il faudrait échanger des calendriers avec les cyclistes, afin d'établir un équilibre.

### **Pierre-Philippe BUREAU**

En effet, bien que vous n'organisiez pas de compétitions, vous proposez des manifestations.

### **Un membre du Comité de Cyclotourisme**

Effectivement. Par exemple, nous organisons un rallye la semaine prochaine.

### **André LOUVET**

Le Comité de sécurité des deux roues a eu d'autres objectifs prioritaires dans le passé, mais il pourrait également servir à cet échange de calendriers, sachant que nous y arrivons pour le VTT. Une coordination préalable doit exister entre nous, avant que d'autres décident à notre place.

### **Monsieur JOUSSET**

Notre mission consiste à déclarer notre événement à la préfecture. Elle doit en échange nous annoncer si des courses cyclistes ou équestres sont prévues. Or il est parfois arrivé que la préfecture nous prévienne après la manifestation ! Sachant que nous organisons environ cinquante rallyes ou randonnées dans l'année, la route est effectivement utilisée très fréquemment.

### **André LOUVET**

Il peut être pratique d'envoyer un fax ou un e-mail à la préfecture pour rappeler que nous avons reçu un accord verbal antérieur. Cela peut parfois nous couvrir.

### **Pierre-Philippe BUREAU**

Je vous propose de donner la parole au Conseil Général.

### **Vincent GRASTEAU**

Je vous présenterai un rappel sur la CDESI. Elle a été instaurée en 2000 et a fait l'objet d'une délibération au niveau du Conseil Général en 2002 pour promouvoir les sports de nature. En 2003, le département s'est prononcé sur la composition des membres de cette Commission, qui réunit entre quarante et cinquante membres, issus des instances sportives et associatives, mais aussi du milieu environnementaliste touristique. Elle est aussi constituée d'un collègue d'élus et de représentants des services de l'état.

Cette loi instaurée en 2000 a été véritablement mise en pratique suite à une simplification en 2004. Les missions de cette Commission sont diverses.

**Proposer un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature et concourir à son élaboration**

Le plan départemental des ESI coordonne les sports de nature, avec différents représentants (course d'orientation, cyclotourisme, canoë-kayak, vol à voile, courses hors stade) ainsi que la frange environnementaliste. L'objectif réside bien dans le développement des sports de nature, mais aussi dans la préservation de l'environnement. Enfin, le développement d'un tourisme sportif raisonné est visé.

**Proposer les conventions relatives au plan**

Je rappelle que ce dernier doit faire l'objet d'engagements écrits et formalisés sous forme de conventions. La Commission devra être consultée pour toute modification du plan. En effet, le plan départemental constitue un recensement de tous les espaces, sites et itinéraires (ESI), et pas seulement une cartographie de tous les chemins ou rivières. Il s'agit également de savoir comment ces ensembles doivent fonctionner, avec qui (par exemple avec des encadrants diplômés), à quel moment, sur quel site, ou avec quelle information sur le plan environnemental.

Sous l'autorité du Président, le département a pour mission de mettre en place la Commission, de déterminer sa composition (ce qui est fait), de définir ses missions (ce qui est instauré par la loi), et d'instituer les modalités de son fonctionnement (ce qui est en cours).

Il s'agit donc d'un sujet large et transversal, dont la première étape est un état des lieux. Cet état des lieux a été établi par le département courant 2005, dans plusieurs buts :

- évaluer les potentiels de développement des sports de nature en Essonne ;
- mettre en relief les réalisations en Essonne avec les dispositifs des autres départements franciliens ;
- évaluer les spécificités de l'Essonne ;
- quantifier les potentiels d'investissement des partenaires.

En effet, si l'Essonne s'engageait fortement dans cette voie, cela passerait nécessairement par une démarche participative, comme cela fût le cas dans des départements très touristiques comme l'Ardèche ou la Drôme.

Cette étude a eu lieu : elle a été menée par un prestataire mandaté par le Conseil Général, une association appelée Observation des sports de nature et de montagne, conventionnée avec un centre d'étude et de recherche de l'université de Grenoble. Cette enquête a été menée par des chercheurs et les responsables de la mise en place concrète du plan en Ardèche. Elle a dressé une photographie des pratiques de sport de nature en Essonne, et révèle certains enjeux sur les plans environnementaux, touristiques et sportifs.

Je pourrai vous présenter certains de ces enjeux, sur demande, mais il paraît long de les détailler tous. Je citerai un exemple : du point de vue environnemental, sur le thème de la réglementation de l'accès aux équipements, cette Commission devra résoudre la question de l'articulation de la préservation des sites avec l'ouverture des sites pour la pratique des sports de nature. Ensuite, il existe un enjeu touristique reconnu, mais qui reste à développer, sur les deux bases de loisirs en Essonne : Port-aux-Cerises et Etampes.

**Pierre-Philippe BUREAU**

Quel est votre calendrier de travail ?

**Vincent GRASTEAU**

L'état des lieux a été réalisé. L'installation de la Commission est en cours. Il demeure à instaurer les modalités de fonctionnement, et la définition des outils et des moyens. Dans les départements-pilotes, cela passe par un travail de ressources humaines, par exemple par un secrétariat technique.

Au niveau des enjeux, la problématique de l'Essonne diffère de celle de l'Ardèche ou des Côtes d'Armor, à forte plus-value touristique. Ainsi, les moyens engagés sont différents. S'agit-il d'établir seulement une cartographie, par le biais d'un système d'information géographique (SIG) ? S'agit-il seulement de la fiabilisation de tous ces ESI ? A qui cela est-il destiné ? Cela vise-t-il uniquement le milieu fédéral ? Cela doit-il faire preuve de plus d'ouverture, avec une communication sur le site web du Conseil Général ? Faut-il toucher principalement un public essonnien, ou devons-nous nous positionner dans une échelle plus large, pour que l'Essonne devienne le terrain de jeu de toute l'Ile-de-France ? Toutes ces questions représentent des orientations sur lesquelles réfléchit actuellement le département. Nous attendons de votre part des réactions et des contributions.

Des documents écrits existent à ce sujet. Cependant, l'atlas cartographique et le document d'analyse demeurent encore confidentiels. En revanche, le département réfléchit à l'organisation de la seconde réunion de la CDESI, qui pourrait faire l'objet d'une présentation de l'étude, sans doute à l'échéance du premier semestre 2006.

Ce sujet prend effectivement un certain temps à se développer, mais il nécessite un fort engagement de chacun pour aboutir à sa création.

**Pierre-Philippe BUREAU**

Vous avez cité des éléments d'orientation qui pourraient être retenus. La question légitime qui apparaît consiste à déterminer notre contribution à ces orientations. Vous avez mentionné le rôle de veille et d'identification des terrains et des territoires naturels, ou leur entretien. Ces éléments font partie du potentiel d'investissement des partenaires, et seront sans doute étudiés par les partenaires de la CDESI. Il s'agissait pour nous de déterminer où nous nous plaçons dans l'avancée du projet, et sur quelles orientations les différents partenaires sportifs pouvaient se situer.

**André LOUVET**

Je vous rappelle que nous organisons avec le soutien du Conseil Général et Régional, une journée multisports dans la base de Draveil, cadrée avec vos objectifs du Conseil Général. Elle aura lieu le 21 mai. Vous y êtes les bienvenus.

**Gérard COURTAL**

J'aimerais demander à Monsieur Grasteau si des prescriptions opposables aux tiers seront avancées. Sera-t-il porteur d'une juridicité ou ne risque-t-il pas de demeurer purement déclaratif, vu les champs transversaux embrassés ? En effet, à la création d'un site pluridisciplinaire et transversal, un recours au droit peut s'avérer indispensable. Dès lors, j'aimerais savoir si la CDESI garantira la préservation de nos pratiques dans de bonnes conditions, notamment vis-à-vis des lourdeurs administratives. En parallèle, quels seraient les devoirs qui s'imposeraient aux organisateurs d'épreuves sur les espaces naturels sensibles, les parcs naturels régionaux, et les bases de plein air et de loisirs ?

**Vincent GRASTEAU**

Je dois souligner que les éventuelles décisions de la Commission n'entraîneront pas nécessairement de conséquences au plan juridique. Il s'agit d'un espace d'expertise qui rassemble certains partenaires de tous domaines. En outre, cette Commission est placée sous l'autorité du Président, qui pourra s'appuyer sur les réflexions menées et sur les conclusions qui pourront être tirées. Cette Commission est consultative. Il revient ensuite aux différentes assemblées de délibérer par rapport à leurs compétences.

De la même façon, cette Commission départementale a également pour objet d'intégrer le PDIPR. En l'occurrence, le PDIPR fait l'objet d'un vote en Assemblée départementale pour favoriser la préservation de certains sites. Ainsi 1 000 kilomètres bénéficient déjà d'un conventionnement.

Nous pouvons imaginer les mêmes missions pour la CDESI, en instituant par exemple une reconnaissance de tous les espaces, sites et itinéraires, validés par les différentes instances, et pour toutes les disciplines.

**Monsieur CRESCINI**

C'est pour cette raison que je vous questionnais sur notre absence d'invitation, en tant que Comité départemental.

**Vincent GRASTEAU**

Nous pourrions espérer une réponse de la Vice-Président ou du Président le 19 mai. Nous pouvons aussi nous interroger sur la place de la CDESI dans l'agenda 21, par rapport au schéma départemental des circuits de randonnée, mais aussi du schéma départemental de circulation douce.

Maud Olivier a formulé un engagement fort, car ces Assises s'inscrivent dans une dynamique plus large d'actualisation éventuelle des orientations sport du Conseil Général en fin d'année, avec un vote de l'Assemblée départementale à leur sujet. Je crois qu'une clarification sur ce point et une meilleure identification permettraient de rassurer et de favoriser l'investissement de chacun au bon endroit, afin de montrer que les forces sont davantage réunies que morcelées.

**Pierre-Philippe BUREAU**

Il se trouve parmi nous des représentants de services des sports, d'Evry et de Longjumeau. Souhaitez-vous intervenir ?

**Monsieur BODARD, Directeur du Service des Sports de la Ville de Longjumeau**

Nous sommes également impliqués avec les clubs locaux ou les comités départementaux, sur les thématiques de randonnée pédestre ou de course cycliste. Ainsi, nous organisons le 14 mai le tour de l'Essonne. Nous intervenons en tant que prestataires, notamment dans la logistique.

Nous sommes également concernés par les randonneurs, notamment à la coulée verte à Longjumeau. Pour l'instant, nous n'avons pas encore été sollicités par les services du département sur cette réflexion.

**Pierre-Philippe BUREAU**

Nous avons entendu de nombreuses mentions de conflits d'usage. Les ressentez-vous également ?

**Monsieur BODARD**

Il est vrai que notre activité déborde des simples activités de pleine nature. Il revient aussi au service des sports de réguler ces pratiques. Sur un même espace, différentes pratiques peuvent cohabiter. Ainsi, les espaces sont utilisés par les jeunes, sur des temps libres ou des temps de loisirs. Quand la régulation est bonne, l'ensemble se déroule bien. Par exemple, l'anneau de vitesse ouvert à tous est un succès, tant pour le club qui utilise la piste que pour les pratiquants du week-end. Nos équipements de proximité fonctionnent également très bien, et un projet de *skate-park* est en réflexion.

**Monsieur AUROY, Directeur des Sport à la Ville d'Evry**

A Evry, nos préoccupations ne portent pas sur la pleine nature, mais sur l'occupation de l'espace public en général. Nous nous situons en tant que soutien aux associations, pour lesquelles il est intolérable de recevoir les arrêtés préfectoraux vingt-quatre heures avant l'épreuve. Il me semble que la problématique générale apparaît différente entre les organisateurs de manifestations compétitives ou de randonnées, et les conflits d'usage, comme la pratique de loisirs ou l'entraînement.

Je souhaite émettre une réserve quant à la mention soulignant que le secteur association fonctionne forcément mieux et que leurs pratiquants sont plus respectueux que les personnes pratiquant seules. Il est important que la CDESI se prononce sur l'évitement de conflits d'usage et sur le partage de l'espace. Je décèle à ce titre une différence pour le cas des activités de plein air qui utilisent un espace public : il existe pour celles-ci de vraies problématiques de sécurité, en course comme à l'entraînement. Cela diffère donc des activités de pleine nature.

J'aimerais également insister sur le cas des courses hors stade. Existe-t-il une sensibilisation qui dépasserait le rappel permanent de la responsabilité des seuls organisateurs, pour encourager les pratiquants à un comportement respectueux de l'environnement ? Ainsi, les compétiteurs pourraient déposer les gobelets dans un bac, plutôt que les abandonner en pleine nature.

**Vincent GRASTEAU**

Nous vous rejoignons complètement vis-à-vis du cyclisme, qui n'est pas intégré dans les sports de nature à la Commission départementale.

Quant au développement des sports de nature, j'aimerais mentionner la réappropriation de la ville par l'habitant, comme elle s'observe dans les randonnées parisiennes, par exemple. Il nous semble possible d'envisager le développement des sports de nature en milieu urbain.

**Pierre-Philippe BUREAU**

J'aimerais renvoyer une question à ceux qui déplorent certaines absences à cette table ronde. Vous avez souligné le problème existant, mais je comprends mal s'il s'agit d'un problème de la réglementation qui ne serait pas assez protectrice, et qui n'aurait pas évolué en fonction de nos pratiques et de l'urbanisation, ou bien si vous considérez que l'administration fonctionne tellement mal qu'elle nous empêche de faire vivre notre activité. Que devons-nous défendre : une méthodologie de l'organisation ou la législation ?

**Christian GUSTAVE**

Deux mondes coexistent. Nous trouvons d'un côté l'organisation, constituée de bénévoles passionnés et fervents, incompetents dans certains domaines, notamment administratifs, et de l'autre des gens payés pour réaliser certaines tâches, avec une rigueur très importante. Ceux-ci répondent à nos demandes selon une grille stricte, qu'ils appliquent aux dossiers. Tout ce qui ne correspond pas à la grille est rejeté, et il est très difficile de la faire évoluer.

Nous constatons ensuite une démobilisation de nos interlocuteurs administratifs face à la prise de responsabilité. Ils semblent suivre des principes de carriérisme qui rejettent les responsabilités, de peur d'être écartés en cas de problème. A ce sujet, j'ai conscience que mon sentiment révèle peut-être une aigreur.

Ensuite, je crois constater le développement d'un sentiment des pouvoirs publics à pousser le vélo ou la compétition sur route vers une nouvelle dimension, ou vers une nouvelle formule. Veulent-ils toujours voir des courses de cyclisme sur route en France ? La réponse est inavouable. C'est pourquoi les dossiers administratifs se compliquent. Peu à peu, les épreuves disparaissent, ce qui entraînera la fermeture des clubs. J'espère évidemment me tromper.

**Gilles TALBOT**

Si l'organisation et les clubs disparaissaient, les cyclistes se retrouveraient pour des compétitions improvisées, sans organisation, ce qui serait beaucoup plus dangereux.

**André LOUVET**

Je me ferai l'interprète des cyclotouristes, que je côtoie fréquemment. Ils ressentent les mêmes difficultés et les mêmes craintes que vous. Elles s'expriment fortement pour la compétition, mais toute pratique sur la voie publique les ressent également.

Par ailleurs, il m'a été confirmé qu'un durcissement général de l'application des lois était demandé. Les anciens arrangements à l'amiable appartiennent résolument au passé.

**Gilles TALBOT**

Il est paradoxal que Jean Pitallier, Président de la Fédération Française de Cyclisme, ait adressé une lettre aux clubs, indiquant qu'il avait rencontré les instances nationales et qu'il laissait aux clubs le soin de traiter cette question.

**Vincent GRASTEAU**

Je cherche à bien comprendre la situation. Vous avez mentionné la sécurité des coureurs en course et à l'entraînement. J'imagine que la réglementation en vigueur vise également à assurer la sécurité des usagers. Quels sont les points de divergence ? il semblerait que des points d'entente pourraient exister.

**Monsieur MINOTTE**

Il me semble que seuls deux sujets très différents soient traités ce soir :

d'un côté la pratique des cyclistes sportifs, dont les usagers de cyclotourisme (la compétition et la randonnée se rejoignant sur ce point) ;

et de l'autre les pratiquants en espace naturel (mises à part peut-être les courses hors stade, à l'abri des problèmes).

Notre préoccupation demeure bien la sécurité. Il est important de souligner que tous les cyclistes sportifs sont en danger. Je suis en colère car le sujet de ce soir diffère de cette thématique.

### **Monsieur AUROY**

Nous rejoignons les problèmes du débat entre l'administration et les bénévoles, qui représentent deux mondes aux préoccupations différentes.

### **Monsieur MINOTTE**

Je ne partage pas votre avis sur le carriérisme. Je connais par exemple une dame qui fait très bien son travail à la sous-préfecture. Cependant, la tendance générale est au défaussement, du fait des craintes des conséquences de la prise de responsabilités. Je tiens à indiquer que j'ai enterré six amis, morts suite à des accidents à l'entraînement.

Je citerai un exemple significatif, celui d'une course à Tremblay-en-France : le départ avait été interdit, car le parcours concernait deux départements, ce qui nécessite une demande d'autorisation formulée trois mois avant la course. Cette demande contraint l'organisateur à se conformer à la liste des signaleurs transmise trois mois plus tôt, ce qui est impossible.

### **Monsieur REITER**

J'apporterai une précision, car je pratique beaucoup ce système : le dossier doit effectivement être communiqué trois mois à l'avance, si l'épreuve se déroule sur deux départements, et deux mois à l'avance pour une course localisée sur un seul département. Une solution consiste à mettre à jour la liste des signaleurs par l'envoi de cette liste le jour ou la veille de la course, à la gendarmerie ou à la police. Elle est alors prise en compte.

Pour ma part, je citerai l'exemple aberrant de l'organisation d'une course nature pendant la période au cours de laquelle des attentats ont eu lieu. La sous-préfecture nous a indiqué qu'elle interdirait la course si plus de deux cents participants partaient au même point de rassemblement. Il nous a été alors particulièrement difficile d'expliquer que les coureurs devaient partir ensemble !

### **Gilles TALBOT**

Vous rencontrez effectivement le même problème que nous : la considération pour les courses de quartier n'a rien en commun avec celle du Tour de France.

### **Pierre-Philippe BUREAU**

La table ronde touchant à sa fin, souhaitez-vous aborder un élément important qui n'aurait pas été traité ?

### **Monsieur AUROY**

Au-delà des déchets, l'érosion provoquée par le passage de huit cents participants est-elle prise en compte ?

**Vincent GRASTEAU**

Ce sujet pourrait être saisi par la CDESI. En effet, il nous est fortement conseillé de réunir des représentants de différents milieux pour réfléchir sur des sujets variés, et notamment sur l'utilisation des sites par des publics très nombreux. Votre interrogation rejoint pleinement nos thématiques.

**André LOUVET**

A ce titre, je signale qu'il nous est arrivé que l'ONF nous demande des modifications de circuit par rapport aux prévisions de passage, si le parcours risquait de causer des problèmes.

**Gilles TALBOT**

Nous n'avons pas que des griefs à formuler, mais aussi des solutions. Ainsi, suite à l'accident mortel sur l'anneau de Rungis, le circuit Carole a été édifié. Quand une municipalité déplore l'absence d'un terrain de football, de basket-ball ou de handball, un gymnase leur est construit. Or quand nous demandons un vélodrome, un anneau de vitesse ou un site pour pratiquer le cyclisme, le VTT ou le cyclocross, cela nous est refusé. Il existe pourtant des lieux propices à cela, notamment à côté de l'hippodrome d'Evry.

Toute construction est malheureusement impossible à l'autodrome de Montlhéry, à cause d'un problème de confidentialité à l'anneau de vitesse. Il est fort dommage que tout ait été fermé, car des cyclistes venaient y courir en totale sécurité.

**Monsieur MINOTTE**

Je maintiens que la solution pour les cyclistes demeure la bande latérale dérasée.

**Christian GUSTAVE**

Je souhaiterais poser une question technique. A la fin 2005, nous avons tenu des réunions où nous mentionnions nos problèmes, similaires à ceux traités aujourd'hui. Dès lors, quels éléments nouveaux se dégageront de la réunion du 19 mai ?

**André LOUVET**

Une charte de circulation douce en Essonne a failli être signée avec le Conseil Général le 1er octobre 2004. Comme les exigences des pratiquants sur la voie publique à bicyclette devenaient trop pressantes, il a été préférable d'annuler la signature, de façon à ne pas avoir à respecter les engagements de crédits. Nous nous trouvons dans cette situation de blocage depuis bientôt dix-huit mois. Or nous pensions que cette soirée relancerait le dialogue avec le Conseil Général. Cela ne semble pas être le cas. Il nous faudra donc agir autrement pour être entendus.

**Cécile COTTIER**

Je comprends l'irritation de Monsieur Louvet concernant les blocages sur les dossiers, mais notre présence ce soir atteste sans doute de la volonté du Conseil Général d'écouter les différents partenaires et d'avancer avec eux sur les dossiers.

**André LOUVET**

Cela ne suffit plus. Nous exigeons des actions concrètes.

**Cécile COTTIER**

Nous ferons remonter l'information, mais il serait malvenu de ma part de prendre une décision pour une autre direction que la mienne. Vous avez en revanche déjà entendu la Commission des sports. Ils se sont toujours montrés attentifs à vos préoccupations. Nous poursuivrons dans cette voie.

**Pierre-Philippe BUREAU**

Cette table ronde continuera toute la semaine, sur des thématiques différentes, mais dans lesquelles vos préoccupations se retrouvent.

Je tiens tout de même à souligner que le Conseil Général a pris l'initiative de missionner des agents des différentes directions, et pas seulement de la Direction des sports.

Nous pouvons regretter de ne pas avoir eu l'idée de convier d'autres services, et je comprends votre sentiment d'usure. Nous devons toutefois demeurer sur une dynamique positive.

Evidemment, les bénévoles de chaque discipline, club ou comité, constatent régulièrement combien les obstacles se multiplient et combien les évolutions sont lentes. Nous partageons tous une passion à faire vivre une discipline. Je crois que ces thèmes ont pu s'exprimer ce soir.

J'invite ceux qui le souhaitent à poursuivre la discussion dans un cadre plus informel, en dehors de cette salle.